



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des budgets

2015/2012(BUD)

20.3.2015

AMENDEMENTS

1 - 84

Projet de rapport
Gérard Deprez
(PE551.776v01-00)

État prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour
l'exercice 2016 – Section I – Parlement
(2015/2012(BUD))

AM\1054815FR.doc

PE552.012v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

Amendement 1

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant qu'un budget de 1 850 470 600 EUR a été proposé par le Secrétaire général pour l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement pour 2016;

Amendement

C. considérant qu'un budget de 1 850 470 600 EUR a été proposé par le Secrétaire général pour l'avant-projet d'état prévisionnel du Parlement pour 2016, ***ce qui représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020;***

Or. en

Amendement 2

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que, dans le contexte de la charge élevée que ***représente*** actuellement la dette publique et l'assainissement budgétaire pour les États membres, le Parlement doit faire preuve de responsabilité budgétaire et de modération tout en veillant à disposer de moyens suffisants pour que le ***nouveau*** Parlement exerce pleinement ses prérogatives et pour assurer le bon fonctionnement de l'institution;

Amendement

D. considérant que, dans le contexte de la charge élevée que ***représentent*** actuellement la dette publique et l'assainissement budgétaire pour les États membres, le Parlement doit faire preuve de responsabilité budgétaire et de modération tout en veillant à disposer de moyens suffisants pour que le Parlement exerce pleinement ses prérogatives et pour assurer le bon fonctionnement de l'institution;

Or. en

Amendement 3

Tomáš Zdechovský, Ivan Štefanec, Daniel Dalton, Benedek Jávor, Morten

Messerschmidt, Nicola Caputo, Bart Staes, Anneleen Van Bossuyt, Ruža Tomašić, Anna Maria Corazza Bildt, Catherine Bearder, Lynn Boylan, Henna Virkkunen, Ivo Belet, Ashley Fox, Beatriz Becerra Basterrechea, Salvatore Domenico Pogliese, Anneliese Dodds, Clare Moody, Glenis Willmott, Ulla Tørnæs, Ulrike Lunacek, Ernest Urtasun, Pascal Arimont, Molly Scott Cato, Pina Picierno, Jeroen Lenaers, Jens Geier

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que selon le rapport de la Cour des comptes adopté le 11 juillet 2014, les économies potentielles pour le budget de l'Union en cas de centralisation des activités du Parlement européen s'élèveraient à environ 114 millions d'EUR;

Or. en

Amendement 4
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant qu'en dépit d'une marge de manœuvre limitée et de la nécessité de compenser les économies réalisées dans d'autres domaines, certains investissements devraient être envisagés afin de renforcer le rôle institutionnel du Parlement;

supprimé

Or. en

Amendement 5
Richard Ashworth

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime que le budget de l'Union devrait refléter la situation économique vécue actuellement par les citoyens dans toute l'Union, ainsi que les contraintes budgétaires de nombreux États membres, dont certains déploient en ce moment des efforts soutenus pour pérenniser davantage leur budget;

Or. en

Amendement 6
Richard Ashworth

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. estime par conséquent que le Parlement devrait geler son budget et consentir de plus gros efforts pour optimiser les ressources existantes;

Or. en

Amendement 7
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, des dépenses supplémentaires importantes se sont ajoutées au budget du Parlement en raison *des évolutions suivantes*: la fonction de colégislateur véritable acquise par le Parlement européen et *l'extension de la*

2. rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, des dépenses supplémentaires importantes se sont ajoutées au budget du Parlement, en raison *notamment de* la fonction de colégislateur véritable acquise par le Parlement européen

politique immobilière (2010-2012), l'adhésion de la Croatie et la Maison de l'histoire européenne (2013), les dépenses supplémentaires dues au changement de législature, le troisième bureau des députés et la création d'un service de recherche parlementaire (2014-2015);

et *de* l'adhésion de la Croatie;

Or. en

Amendement 8
Paul Rübiger, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, des dépenses supplémentaires importantes se sont ajoutées au budget du Parlement en raison des évolutions suivantes: la fonction de colégislateur véritable acquise par le Parlement européen et l'extension de la politique immobilière (2010-2012), l'adhésion de la Croatie et la Maison de l'histoire européenne (2013), les dépenses supplémentaires dues au changement de législature, le troisième bureau des députés et la création d'un service de recherche parlementaire (2014-2015);

Amendement

2. rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, des dépenses supplémentaires importantes se sont ajoutées au budget du Parlement en raison des évolutions suivantes: la fonction de colégislateur véritable acquise par le Parlement européen et l'extension de la politique immobilière (2010-2012), l'adhésion de la Croatie et la Maison de l'histoire européenne (2013), les dépenses supplémentaires dues au changement de législature, le troisième bureau des députés et la création d'un service de recherche parlementaire (2014-2015); ***se félicite du fait que le Parlement soit parvenu à compenser une grande partie de ces dépenses par des économies réalisées grâce à des réformes structurelles et organisationnelles, ce qui a permis de limiter les augmentations budgétaires à un niveau modéré, semblable au taux d'inflation;***

Or. en

Amendement 9
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. réclame, dans le contexte de la charge élevée que représentent actuellement la dette publique et l'assainissement budgétaire, l'abandon du projet de la Maison de l'histoire européenne; estime que les ressources investies dans la Maison de l'histoire européenne doivent être réaffectées à d'autres domaines et que des économies doivent être réalisées au niveau des frais de fonctionnement;

Or. en

Amendement 10
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris, **le cas échéant**, des priorités négatives;

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris des priorités négatives;

Or. en

Amendement 11
Paul Rübige, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris, le cas échéant, des priorités négatives;

Amendement

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires **modérées** ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris, le cas échéant, des priorités négatives;

Or. en

Amendement 12
Jean Arthuis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris, le cas échéant, des priorités négatives;

Amendement

3. note que, au cours de la législature écoulée, le Parlement européen avait fixé une série de priorités politiques qui ont donné lieu à des augmentations budgétaires ou à des économies budgétaires; estime que le nouveau Parlement élu devrait examiner en profondeur la réalisation de ces projets pluriannuels et, sur cette base, fixer ses propres priorités politiques, y compris, le cas échéant, des priorités négatives; **demande à cet égard au Secrétaire général de présenter, en temps utile, un rapport d'évaluation sur les projets pluriannuels susmentionnés avant la lecture du Parlement à l'automne 2015;**

Amendement 13
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, notamment en renforçant les moyens de contrôle de l'exécutif, ainsi **que le** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité;

Amendement

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, notamment en renforçant les moyens de contrôle de l'exécutif, ainsi **qu'au** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité; **souligne en outre que des économies doivent être réalisées, notamment en réduisant l'affectation de fonds publics aux partis et aux fondations politiques et en restreignant l'ensemble des indemnités des députés; souligne que l'adoption d'un siège unique pour le Parlement permettrait de réaliser des économies considérables;**

Amendement 14
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, **notamment en renforçant les moyens de contrôle de l'exécutif**, ainsi **que le** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité;

Amendement

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, ainsi **qu'au** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité;

Amendement 15
Younous Omarjee, Liadh Ní Riada
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, notamment en renforçant **les** moyens de contrôle de l'exécutif, ainsi **que le** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité;

Amendement

4. estime que la priorité de 2016 devrait être accordée au renforcement des travaux parlementaires, notamment en **accroissant la portée des travaux législatifs du Parlement tout en** renforçant **ses capacités d'initiative et ses** moyens de contrôle de l'exécutif, ainsi **qu'au** renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement et de la cybersécurité;

Amendement 16
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. estime que le Parlement européen devrait montrer l'exemple et faire un effort particulier en ce qui concerne le volume de son budget et **le taux d'augmentation des** dépenses par rapport à 2015; souligne que le budget pour 2016 devrait s'appuyer sur des bases réalistes et respecter les principes de discipline budgétaire et de bonne gestion financière;

Amendement

5. estime que le Parlement européen devrait montrer l'exemple et faire un effort particulier en ce qui concerne le volume de son budget et **la non-augmentation de ses** dépenses par rapport à 2015; souligne que le budget pour 2016 devrait s'appuyer sur des bases réalistes et respecter les principes de discipline budgétaire et de bonne gestion financière;

Amendement 17
Indrek Tarand

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. relève que le virement de fin d'exercice du budget de l'exercice précédent s'élevait à 71,5 millions d'EUR, soit 4 % du budget total; estime que cela traduit clairement une surestimation budgétaire et considère donc qu'une hausse d'environ 2 % du budget de l'exercice en cours suffirait amplement à financer les besoins du Parlement;

Or. en

Amendement 18
Marco Zanni, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. estime que les réformes structurelles et organisationnelles destinées à améliorer l'efficacité et l'efficiences devraient se poursuivre par l'examen approfondi de toutes les synergies et de toutes les économies possibles; souligne que cet examen devrait avoir lieu sans nuire à l'excellence législative du Parlement, à ses compétences budgétaires, à ses compétences de contrôle ou à la qualité des conditions de travail des députés et du personnel;

6. estime que les réformes structurelles et organisationnelles destinées à améliorer l'efficacité et l'efficiences devraient se poursuivre par l'examen approfondi de toutes les synergies et de toutes les économies possibles; **rappelle que des économies considérables pourraient être réalisées si le Parlement disposait d'un seul lieu de travail au lieu de trois (Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg);** souligne que cet examen devrait avoir lieu sans nuire à l'excellence législative du Parlement, à ses compétences budgétaires, à ses compétences de contrôle ou à la qualité des conditions de travail des députés et du personnel;

Amendement 19

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. estime que les réformes structurelles et organisationnelles destinées à améliorer l'efficacité et l'efficience devraient se poursuivre par l'examen approfondi de toutes les synergies et de toutes les économies possibles; souligne que cet examen devrait avoir lieu sans nuire à l'excellence législative du Parlement, à ses compétences budgétaires, à ses compétences de contrôle **ou** à la qualité des conditions de travail des députés et du personnel;

Amendement

6. estime que les réformes structurelles et organisationnelles destinées à améliorer l'efficacité, **la viabilité environnementale** et l'efficience devraient se poursuivre par l'examen approfondi de toutes les synergies et de toutes les économies possibles; souligne que cet examen devrait avoir lieu sans nuire à l'excellence législative du Parlement, à ses compétences budgétaires, à ses compétences de contrôle **et** à la qualité des conditions de travail des députés, **des assistants** et du personnel;

Amendement 20

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. souligne qu'il convient de veiller à la mise à disposition de moyens suffisants pour permettre aux députés d'exercer leur mandat et au Parlement d'exercer l'ensemble de ses compétences; **souligne** que les dépenses statutaires et obligatoires **nécessaires** pour 2016 doivent être **prises en compte**;

Amendement

7. souligne qu'il convient de veiller à la mise à disposition de moyens suffisants pour permettre aux députés d'exercer leur mandat et au Parlement d'exercer l'ensemble de ses compétences; **estime** que les dépenses statutaires et obligatoires **attendues** pour 2016 doivent être **analysées en profondeur afin de réaliser des économies potentielles ou nécessaires**; **souligne qu'en fin de compte, ces**

dépenses statutaires et obligatoires doivent être couvertes à l'issue d'une révision minutieuse du plafond des dépenses, et non d'une nouvelle augmentation;

Or. en

Amendement 21

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que le niveau de l'avant-projet d'état prévisionnel pour le budget 2016 proposé dans le rapport du Secrétaire général, d'un montant de 1 850 470 600 EUR, représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 22

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. note que le niveau de l'avant-projet d'état prévisionnel pour le budget 2016 proposé dans le rapport du Secrétaire général, d'un montant de 1 850 470 600 EUR, représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020;

Amendement

8. déplore que le niveau de l'avant-projet d'état prévisionnel pour le budget 2016 proposé dans le rapport du Secrétaire général, d'un montant de 1 850 470 600 EUR, représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020; **souligne que**

L'adoption d'un siège unique permettrait de réaliser des économies estimées à 180 millions d'EUR par an;

Or. en

Amendement 23
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. *note* que le niveau de l'avant-projet d'état prévisionnel pour le budget 2016 proposé dans le rapport du Secrétaire général, d'un montant de 1 850 470 600 EUR, représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020;

Amendement

8. *est préoccupé par le fait* que le niveau de l'avant-projet d'état prévisionnel pour le budget 2016 proposé dans le rapport du Secrétaire général, d'un montant de 1 850 470 600 EUR, représente une hausse de 3,09 % par rapport au budget 2015 et 19,51 % de la rubrique 5 du cadre financier pluriannuel 2014-2020;

Or. en

Amendement 24
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la part du budget du Parlement dans le total de la rubrique 5 du CFP en 2016 *devrait* être maintenue sous les 20 %;

Amendement

9. estime que la part du budget du Parlement dans le total de la rubrique 5 du CFP en 2016 *doit* être maintenue sous les 20 %;

Or. en

Amendement 25
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. *estime* que la part du budget du Parlement dans le total de la rubrique 5 du CFP en **2016** devrait être maintenue sous les 20 %;

Amendement

9. *se félicite du fait* que la part du budget du Parlement dans le total de la rubrique 5 du CFP *ait déjà été inférieure à 20 % depuis 2009, sauf en 2011 et en 2014; estime que la part du budget du Parlement devrait aussi* être maintenue sous les 20 % *en 2016;*

Or. en

Amendement 26
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – partie introductive

Proposition de résolution

10. est d'avis *que l'augmentation totale des dépenses du* budget du Parlement pour 2016 par rapport à 2015 *devrait être déterminée par les deux éléments suivants:*

Amendement

10. est d'avis *qu'il est nécessaire de ne pas accroître le* budget du Parlement pour 2016 par rapport à 2015; *estime que cette décision permettrait au Parlement d'adresser un message clair aux citoyens de l'Union et de montrer qu'il est conscient des difficultés actuelles et qu'il est prêt à faire des économies en réduisant ses propres dépenses;*

Or. en

Amendement 27
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point i

Proposition de résolution

Amendement

i) le taux d'augmentation des dépenses courantes, qui doit rester sous les 2 %;

supprimé

Or. en

Amendement 28
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point i

Proposition de résolution

Amendement

i) le taux d'augmentation des dépenses courantes, *qui* doit rester *sous les 2 %*;

i) le taux d'augmentation des dépenses courantes doit rester *inférieur au taux d'inflation et ne doit pas s'accroître en termes réels et les améliorations prévues doivent être réalisées en mobilisant les réserves internes*;

Or. en

Amendement 29
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point i

Proposition de résolution

Amendement

i) le *taux d'augmentation* des dépenses courantes, qui doit rester *sous les 2 %*;

i) le *niveau* des dépenses *ordinaires*, qui doit rester *proche du taux d'inflation prévu de 1,3 %^{1 bis}*;

^{1bis} Prévisions de la Commission européenne, hiver 2015, 5 février 2015.

Or. en

Amendement 30
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point ii

Proposition de résolution

ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;

Amendement

supprimé

Or. en

Amendement 31
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point ii

Proposition de résolution

ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;

Amendement

ii) observe avec inquiétude que pour renforcer la sécurité des bâtiments du Parlement européen et la cybersécurité, il est nécessaire de réduire les crédits d'autres secteurs;

Or. en

Amendement 32
Gérard Deprez

Proposition de résolution
Paragraphe 10 – point ii

Proposition de résolution

ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;

Amendement

*ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 **notamment** au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;*

Amendement 33

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 10 – point ii

Proposition de résolution

ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;

Amendement

ii) le niveau des dépenses exceptionnelles nécessaires en 2016 *en particulier* au renforcement de la sécurité des bâtiments du Parlement européen et de la cybersécurité;

Amendement 34

Paul Rübiger, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution

Paragraphe 10 – point ii bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

ii bis) les économies doivent être réalisées grâce aux nouvelles réformes structurelles et organisationnelles susmentionnées et à la réduction de la réserve pour imprévus;

Amendement 35

Jean Arthuis

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. *saisit l'occasion offerte par cette première procédure de conciliation à part entière sur le budget du Parlement dans le cadre de la huitième législature pour demander au Secrétaire général et au Bureau de présenter une programmation budgétaire à moyen terme et à long terme, ainsi que les documents relatifs à la procédure aux fins de l'établissement du budget 2017; demande au Secrétaire général de faire figurer clairement les dépenses liées aux investissements (immobilier, achats, etc.) et les dépenses relatives au fonctionnement du Parlement et à ses obligations statutaires;*

Or. en

Amendement 36

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *estime* que le Parlement *devrait avoir* la possibilité d'adapter les priorités budgétaires et adoptera une décision définitive *en octobre* 2015 *dans le cadre de la procédure budgétaire;*

11. *rappelle* que le Parlement, *dans le cadre de la procédure budgétaire, a la* possibilité d'adapter les priorités budgétaires et adoptera une décision définitive *à l'automne* 2015;

Or. en

Amendement 37

Tomáš Zdechovský, Clare Moody, Glenis Willmott, Ulla Tørnæs, Ulrike Lunacek, Ernest Urtasun, Pascal Arimont, Molly Scott Cato, Pina Picierno, Jeroen Lenaers, Jens Geier, Anneliese Dodds, Salvatore Domenico Pogliese, Beatriz Becerra Basterrechea, Ashley Fox, Ivo Belet, Henna Virkkunen, Lynn Boylan, Catherine Bearder, Anna Maria Corazza Bildt, Ruža Tomašić, Anneleen Van Bossuyt, Bart Staes, Nicola Caputo, Morten Messerschmidt, Ivan Štefanec, Benedek Jávor, Daniel Dalton

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que pour réaliser des économies substantielles, il est essentiel d'élaborer une feuille de route pour l'adoption d'un siège unique pour le Parlement;

Or. en

Amendement 38
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. souligne **que**, à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne qui a fait du Parlement un véritable colégislateur et compte tenu du fait que l'une des principales missions du Parlement est de contrôler l'exécutif, il est **désormais** absolument essentiel de mettre l'accent sur l'action législative **et de contrôle de la part** des députés;

12. souligne **qu'à** la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui a fait du Parlement un véritable colégislateur, et compte tenu du fait que l'une des principales missions du Parlement est de contrôler l'exécutif, il est absolument essentiel de mettre l'accent sur l'action législative des députés;

Or. en

Amendement 39
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des

secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *essentiellement* par voie de redéploiement;

secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, par voie de redéploiement;

Or. en

Amendement 40

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *essentiellement* par voie de redéploiement;

Amendement

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, par voie de redéploiement;

Or. en

Amendement 41

Paul Rübiger, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *essentiellement* par voie de redéploiement;

Amendement

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *le cas échéant* par voie de redéploiement;

Or. en

Amendement 42

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *essentiellement* par voie de redéploiement;

Amendement

13. estime que pour consolider le rôle du Parlement, la capacité administrative des secrétariats des commissions parlementaires spécialisées devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être renforcée en conséquence, *le cas échéant* par voie de redéploiement; *se félicite de l'établissement de plusieurs plateformes mettant à disposition des informations sur les travaux des députés; considère toutefois qu'il est nécessaire de rationaliser ces plateformes en renforçant les synergies entre les travaux des différents canaux de communication du Parlement;*

Or. en

Amendement 43 Victor Negrescu

Proposition de résolution Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. considère que le multilinguisme fait partie intégrante de la devise européenne "Unie dans la diversité" et que, par conséquent, la traduction simultanée de tous les documents dans toutes les langues officielles des États membres est absolument indispensable; suggère donc que le budget affecté aux services de traduction et d'interprétation

ne soit pas revu à la baisse mais qu'il soit, au contraire, ajusté si besoin est;

Or. en

Amendement 44

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, il y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en *janvier* 2016;

Amendement

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, il y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; *estime qu'une période de transition doit être respectée en cas de révision des règles en vigueur et* escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en *juillet* 2016 *au plus tard*;

Or. en

Amendement 45

Ingeborg Gräble

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, *il y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux*; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les

Amendement

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, *l'indemnité d'assistance parlementaire devrait mieux correspondre aux défis que les députés doivent relever au Parlement et dans leur circonscription*; demande au Secrétaire

meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Or. en

Amendement 46
Paul Rübiger, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, *il* y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Amendement

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, *des ressources adéquates devraient être déployées pour engager des assistants parlementaires; estime qu'il* y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux, *en tenant compte des fonctions de leur député respectif et en veillant à ce que leurs tâches soient strictement liées au mandat des députés*; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Or. en

Amendement 47
Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, ***il y a lieu de dégager*** un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Amendement

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux ***est requis***; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Or. en

Amendement 48
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, il y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Amendement

14. estime que pour apporter le soutien nécessaire aux députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires, il y a lieu de dégager un nouvel équilibre entre assistants parlementaires accrédités et assistants locaux; ***réclame une plus grande transparence pour ce qui est de l'emploi des assistants locaux et des prestataires de services***; demande au Secrétaire général de présenter au Bureau dans les meilleurs délais une proposition de décision à cet effet; escompte l'entrée en vigueur de la décision définitive en janvier 2016;

Or. en

Amendement 49
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime que les travaux des assistants locaux dans le cadre des activités parlementaires des députés sont tout aussi importants que ceux des assistants accrédités et que, par conséquent, le nombre d'assistants locaux ne devrait pas être limité à l'avenir et chaque député devrait pouvoir déterminer, le cas échéant, le nombre d'assistants locaux requis dans son pays d'origine;

Or. en

Amendement 50
Victor Negrescu

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 ter. estime que les travaux des assistants locaux sont similaires dans tous les États membres et recommande l'application d'un régime de rémunération identique pour les assistants locaux et les prestataires de services dans l'ensemble de l'Union; recommande, à cet égard, que le plafond imposé dans certains États membres soit supprimé;

Or. en

Amendement 51
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 quater. invite le Secrétaire général à réviser l'article 130 du règlement du Parlement portant sur les questions avec demande de réponse écrite afin de réaliser des économies et de réduire la charge administrative des institutions de l'Union, notamment du Parlement et de la Commission; escompte l'entrée en vigueur des nouvelles règles dès janvier 2016;

Or. en

Amendement 52

Inese Vaidere

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. estime que le Parlement doit s'équiper d'espaces de travail modernes et très efficaces pour les députés et le personnel;

supprimé

Or. en

Amendement 53

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. estime que le Parlement doit s'équiper d'espaces de travail modernes et très efficaces pour les députés et le personnel;

supprimé

Or. en

Amendement 54

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. souligne que, dans le contexte actuel, **la priorité absolue devrait être accordée à la sécurité des bâtiments du Parlement; souligne que le Parlement devra prendre toutes les mesures nécessaires** pour renforcer la sécurité **dans ses locaux et à l'extérieur tout en restant** un "espace ouvert" pour les citoyens européens;

Amendement

16. souligne que, dans le contexte actuel, **les bâtiments du Parlement requièrent des mesures spéciales** pour renforcer la sécurité **tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux, ainsi que la cybersécurité, bien que le Parlement doive demeurer un "espace ouvert"** pour les citoyens européens;

Or. en

Amendement 55

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande au Secrétaire général, à cet égard, de présenter à la commission des budgets une évaluation globale des mesures de sécurité adoptées à ce jour par le Parlement depuis la décision d'internaliser les services de sécurité du Parlement (décision du Bureau de juin 2012) et d'exposer les mesures envisagées pour renforcer la sécurité du Parlement dans ses locaux et à l'extérieur, ainsi que leur incidence sur le budget 2016; demande des informations sur les conséquences financières de l'accord de coopération administrative interinstitutionnelle dans le domaine de la sécurité;

Amendement

17. demande au Secrétaire général, à cet égard, de présenter à la commission des budgets une évaluation globale **et les retombées budgétaires** des mesures de sécurité adoptées à ce jour par le Parlement depuis la décision d'internaliser les services de sécurité du Parlement (décision du Bureau de juin 2012) et d'exposer les mesures envisagées pour renforcer la sécurité du Parlement dans ses locaux et à l'extérieur, ainsi que leur incidence sur le budget 2016; demande des informations sur les conséquences financières de l'accord de coopération administrative interinstitutionnelle dans le domaine de la sécurité;

Amendement 56

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. est d'avis qu'en raison de la généralisation de l'utilisation des médias et du matériel électroniques, une attention particulière devrait être accordée à la sécurité informatique pour garantir le niveau maximum possible de sécurité de ses systèmes d'information et de communication; *estime qu'en la matière, toute mesure devrait être fondée sur une évaluation précise des besoins du Parlement et adoptée dans le cadre de la procédure budgétaire;*

Amendement

18. est d'avis qu'en raison de la généralisation de l'utilisation des médias et du matériel électroniques, une attention particulière devrait être accordée à la sécurité informatique pour garantir le niveau maximum possible de sécurité de ses systèmes d'information et de communication;

Amendement 57

Indrek Tarand

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. est d'avis qu'en raison de la généralisation de l'utilisation des médias et du matériel électroniques, une attention particulière devrait être accordée à la sécurité informatique pour garantir le niveau maximum possible de sécurité de ses systèmes d'information et de communication; estime qu'en la matière, toute mesure devrait être fondée sur une évaluation précise des besoins du Parlement et adoptée dans le cadre de la

Amendement

18. est d'avis qu'en raison de la généralisation de l'utilisation des médias et du matériel électroniques, une attention particulière devrait être accordée à la sécurité informatique pour garantir le niveau maximum possible de sécurité de ses systèmes d'information et de communication; estime qu'en la matière, toute mesure devrait être fondée sur une évaluation précise des besoins du Parlement et adoptée dans le cadre de la

procédure budgétaire;

procédure budgétaire; *estime que la meilleure façon de renforcer la cybersécurité est de recourir davantage aux logiciels libres;*

Or. en

Amendement 58
Indrek Tarand

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

Informatique

18 bis. est étonné par la nouvelle forte hausse des dépenses en matière d'informatique, qui ne sont pour la plupart pas liées à des questions de sécurité; se demande pourquoi il est nécessaire d'accroître le budget informatique de 3,9 millions d'EUR pour la traduction et de 3,6 millions d'EUR pour les ressources humaines;

Or. en

Amendement 59
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. rappelle que la stratégie immobilière à moyen terme, adoptée par le Bureau en 2010, est en cours de révision; invite le Secrétaire général à présenter à la commission des budgets la nouvelle stratégie immobilière à moyen terme dans les meilleurs délais et avant la lecture du

19. rappelle que la stratégie immobilière à moyen terme, adoptée par le Bureau en 2010, est en cours de révision; invite le Secrétaire général à présenter à la commission des budgets la nouvelle stratégie immobilière à moyen terme dans les meilleurs délais et *au plus tard en*

budget par le Parlement à l'automne 2015;

août 2015, avant la lecture du budget par le Parlement à l'automne 2015;

Or. en

Amendement 60
Indrek Tarand

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. estime qu'il est préférable de recourir à un prêt pour financer le reste des coûts relatifs au KAD, ce afin d'éviter une hausse trop élevée du budget du Parlement; considère que les excédents en fin d'exercice permettront de rembourser plus rapidement un tel prêt;

Or. en

Amendement 61
Paul Rübige, Monika Hohlmeier

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. rappelle que, grâce à la construction du bâtiment KAD, le montant total annuel des paiements sera, à terme, nettement inférieur aux frais de location d'un immeuble comparable; souligne que les frais de financement pourraient être réduits davantage en évitant le paiement de taux d'intérêts à l'avenir grâce au préfinancement; estime que cela pourrait se faire, comme lors des exercices précédents, par un virement en fin d'exercice 2015 ainsi que par un préfinancement du budget du Parlement

pour 2016;

Or. en

Amendement 62

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. demande au Secrétaire général de présenter à la commission des budgets une évaluation de la campagne électorale parlementaire de 2014 et de l'efficacité des mesures de communication du Parlement à l'intention du public;

Amendement

21. demande au Secrétaire général de présenter à la commission des budgets une évaluation de la campagne électorale parlementaire de 2014 et de l'efficacité des mesures de communication du Parlement à l'intention du public; ***rappelle ses préoccupations quant à l'utilisation de fonds publics pour de telles campagnes de propagande;***

Or. en

Amendement 63

Anders Primdahl Vistisen

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

21 bis. ***observe avec préoccupation que 17 800 000 EUR ont été consacrés à des activités de promotion qualifiées de campagne institutionnelle avant les élections européennes de 2014, alors que le taux de participation aux élections continue de descendre;***

Amendement

Or. en

Amendement 64

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. estime *qu'il faudrait donner la priorité* à la remise à niveau *de l'équipement technique et* des installations à l'intention des médias *étant donné l'intérêt croissant que ceux-ci portent au Parlement, le rôle de plus en plus important des médias sociaux et les besoins supplémentaires des députés lors des séances plénières ordinaires;*

Amendement

22. *est fermement convaincu que le mandat des députés porte avant tout sur les travaux législatifs; estime par conséquent que la communication avec le public et les autres parties prenantes devrait également être adaptée à cette fin, par exemple par la remise à niveau, le cas échéant, des installations à l'intention des médias; souligne que l'accent mis sur les statistiques en matière de travaux législatifs ne devrait pas compromettre le véritable travail législatif des députés;*

Or. en

Amendement 65

Indrek Tarand

Proposition de résolution

Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. *invite le Bureau à procéder à une évaluation indépendante de la première rencontre de la jeunesse européenne (EYE) avant d'organiser une seconde édition d'un coût non négligeable de 1,2 million d'EUR;*

Or. en

Amendement 66

Indrek Tarand

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. est ouvert à l'idée d'inaugurer des répliques du Parliamentarium, qui remporte un franc succès, dans de grandes villes européennes; estime toutefois que la priorité devrait être donnée aux États membres où l'euroscpticisme est un véritable problème; considère donc que Berlin ne devrait pas être concernée en premier lieu par un tel projet;

Or. en

Amendement 67
Jean Arthuis

Proposition de résolution
Nouveau sous-titre – paragraphe 22 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

"Maison de l'histoire européenne"

22 quater. relève que la Maison de l'histoire européenne devrait ouvrir ses portes en 2016; invite le Secrétaire général à présenter à la commission des budgets, dans les meilleurs délais et avant la lecture du Parlement à l'automne 2015, une mise à jour de la programmation budgétaire couvrant les cinq prochaines années pour les dépenses opérationnelles et de fonctionnement prévues en ce qui concerne la Maison de l'histoire européenne dès son ouverture, contribution de la Commission comprise; rappelle qu'au sein du budget 2014, une nouvelle ligne budgétaire 16 03 04 "Maison de l'histoire européenne", consacrée à la contribution de la Commission aux frais de fonctionnement

de la Maison de l'histoire européenne, a été inscrite à la section III du budget de l'Union et que la Commission n'a pour l'heure versé aucune contribution au Parlement^{1 bis};

^{1 bis} Réponses de l'administration au questionnaire relatif à la préparation de la décharge 2013 du Parlement.

Or. en

Amendement 68

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, devrait se poursuivre en 2016; *salue* la proposition du Secrétaire général de ne pas appliquer la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées sur le budget 2014 et le budget 2015;

Amendement

23. souligne que la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, devrait se poursuivre en 2016; *prend acte de* la proposition du Secrétaire général de ne pas appliquer la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées sur le budget 2014 et le budget 2015;

Or. en

Amendement 69

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. souligne que la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, devrait se poursuivre en 2016; *salue*

Amendement

23. souligne que la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, devrait se poursuivre

la *proposition du Secrétaire général de ne pas appliquer* la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées sur le budget 2014 et le budget 2015;

en 2016; salue la *confirmation de la non-application de* la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées *du Parlement* sur le budget 2014 et le budget 2015;

Or. en

Amendement 70

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada
au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution **Paragraphe 23**

Proposition de résolution

23. *souligne que* la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, *devrait se poursuivre en 2016*; salue la proposition du *Secrétaire général* de ne pas appliquer la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées sur le budget 2014 et le budget 2015;

Amendement

23. *se dit préoccupé par* la réalisation de l'objectif de réduction de 5 % du personnel, décidée dans le cadre de l'accord sur le CFP 2014-2020, *alors que le Parlement a besoin de renforcer sa capacité de travail en raison notamment de l'élargissement de ses compétences législatives et de la nécessité de renforcer sa capacité d'initiative et de contrôle de l'exécutif*; invite le *Secrétaire général* à proposer d'autres solutions aux fins de la réduction des dépenses; se félicite de la proposition du *Bureau* de ne pas appliquer la réduction du personnel aux groupes politiques, comme le demandent les résolutions susmentionnées sur le budget 2014 et le budget 2015;

Or. en

Amendement 71

Ingeborg Gräßle

Proposition de résolution **Paragraphe 24**

Proposition de résolution

24. note qu'il est proposé de supprimer 57 postes du tableau des effectifs du Secrétariat du Parlement en 2016, ce qui devrait permettre une économie de **1,8** million d'EUR; note qu'il est proposé de supprimer deux autres postes du tableau des effectifs du Parlement et de les transférer à la Commission dans le cadre de deux projets informatiques interinstitutionnels gérés par la Commission, et que deux postes supplémentaires seront donc créés au tableau des effectifs de la Commission pour 2016;

Amendement

24. note qu'il est proposé de supprimer 57 postes du tableau des effectifs du Secrétariat du Parlement en 2016, ce qui devrait permettre une économie de **5,7** million d'EUR; note qu'il est proposé de supprimer deux autres postes du tableau des effectifs du Parlement et de les transférer à la Commission dans le cadre de deux projets informatiques interinstitutionnels gérés par la Commission, et que deux postes supplémentaires seront donc créés au tableau des effectifs de la Commission pour 2016;

Or. en

Amendement 72

Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. prend note de la proposition du Secrétaire général de créer 25 postes supplémentaires pour renforcer la DG SAFE afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité dans les locaux du Parlement et à l'extérieur et la sécurité incendie des bâtiments ainsi que d'assurer la protection suffisante des députés, du personnel et des invités de marque dans les locaux du Parlement;

Amendement

25. prend note de la proposition du Secrétaire général de créer 25 postes supplémentaires pour renforcer la DG SAFE afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité dans les locaux du Parlement et à l'extérieur et la sécurité incendie des bâtiments ainsi que d'assurer la protection suffisante des députés, du personnel et des invités de marque dans les locaux du Parlement; ***estime toutefois que la sécurité en dehors des bâtiments du Parlement devrait être assurée par les autorités belges;***

Or. en

Amendement 73
Ingeborg Gräßle

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. prend note de la proposition du Secrétaire général de créer 25 postes supplémentaires pour renforcer la DG SAFE afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité dans les locaux du Parlement et à l'extérieur et la sécurité incendie des bâtiments ainsi que d'assurer la protection suffisante des députés, du personnel et des invités de marque dans les locaux du Parlement;

Amendement

25. prend note de la proposition du Secrétaire général de créer 25 postes supplémentaires pour renforcer la DG SAFE afin d'améliorer l'efficacité des systèmes de sécurité dans les locaux du Parlement et à l'extérieur et la sécurité incendie des bâtiments ainsi que d'assurer la protection suffisante des députés, du personnel et des invités de marque dans les locaux du Parlement; **demande le coût précis de ces postes;**

Or. en

Amendement 74
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. **salue** la proposition de renforcement des secrétariats des commissions parlementaires pour permettre aux députés de bénéficier du soutien nécessaire pour faire face aux tâches de contrôle, en particulier dans les commissions parlementaires où le nombre d'actes d'exécution et d'actes délégués est le plus élevé;

Amendement

26. **prend acte de** la proposition de renforcement des secrétariats des commissions parlementaires pour permettre aux députés de bénéficier du soutien nécessaire pour faire face aux tâches de contrôle, en particulier dans les commissions parlementaires où le nombre d'actes d'exécution et d'actes délégués est le plus élevé;

Or. en

Amendement 75
Gérard Deprez

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution

26. salue la proposition de renforcement des secrétariats des commissions parlementaires pour permettre aux députés de bénéficier du soutien nécessaire pour faire face aux tâches de contrôle, en particulier dans les commissions parlementaires où le nombre d'actes d'exécution et d'actes délégués est le plus élevé;

Amendement

26. salue la proposition de renforcement des secrétariats des commissions parlementaires pour permettre aux députés de bénéficier du soutien nécessaire pour faire face aux tâches de contrôle, en particulier dans les commissions parlementaires où le nombre d'actes d'exécution et d'actes délégués, *actuels ou à venir*, est le plus élevé;

Or. en

Amendement 76

Gérard Deprez, Tomáš Zdechovský, Sophia in 't Veld, Monika Hohlmeier, Sylvie Guillaume, Louis Michel, Nathalie Griesbeck, Petr Ježek, Cecilia Wikström, Barbara Matera, Barbara Spinelli, Emilian Pavel

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des *quatre* commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et *TRAN*); estime que ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne;

Amendement

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE, *TRAN* et *LIBE*); estime que ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne;

Or. en

Amendement 77

Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); ***estime que ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne;***

Amendement

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN);

Or. en

Amendement 78
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime que ***ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne;***

Amendement

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime ***toutefois que le renforcement des capacités de ces commissions ne peut être accepté que s'il se fonde sur un redéploiement interne;***

Or. en

Amendement 79
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime que ce renforcement ne peut être accepté **qu'après examen des possibilités** de redéploiement interne;

Amendement

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime que ce renforcement ne peut être accepté **que s'il se fonde sur un processus** de redéploiement interne;

Or. en

Amendement 80
Ingeborg Gräßle

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime que ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne;

Amendement

27. note que, à cet effet, le Secrétaire général propose la création de 20 postes supplémentaires pour renforcer les secrétariats des quatre commissions parlementaires concernées (ECON, ENVI, ITRE et TRAN); estime que ce renforcement ne peut être accepté qu'après examen des possibilités de redéploiement interne; **réclame par ailleurs une analyse exhaustive de l'évolution des postes au sein du Parlement et une analyse de la mesure dans laquelle cette évolution est conforme à l'objectif de réduction de 5 % des effectifs;**

Or. en

Amendement 81
Jens Geier

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. invite le Secrétaire général à présenter à la commission des budgets une analyse détaillée sur la façon dont la réduction de 5 % des effectifs a été abordée jusqu'ici, sur la manière dont elle sera menée à bien et sur le nombre référence de postes de l'organigramme qui est visé par cet objectif;

Or. en

Amendement 82
Vladimír Maňka, Eider Gardiazabal Rubial

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 ter. estime que tout besoin spécifique de postes supplémentaires doit être couvert par un redéploiement interne;

Or. en

Amendement 83
Indrek Tarand

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

"Empreinte environnementale du Parlement"

27 quater. répète qu'il incombe au Parlement d'agir dans le sens de la durabilité; se félicite des efforts déployés pour renoncer au papier et le travail

remarquable réalisé en ce moment grâce à la stratégie EMAS; estime qu'EMAS a besoin d'une aide budgétaire soutenue; demande une évaluation des résultats de l'approche volontaire en ce qui concerne les voyages en classe affaires pour les vols de courte distance;

Or. en

Amendement 84
Marco Valli, Marco Zanni

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. *adopte l'état* prévisionnel pour l'exercice 2016;

Amendement

28. *invite le Bureau à revoir le projet d'état* prévisionnel pour l'exercice 2016;

Or. en